



Projet d'Arrêté - Conseil du 11/05/2020

Objet : Culture - Subsidés complémentaires de fonctionnement.- asbl Centre Culturel Bruegel et asbl Centre Culturel Bruxelles Nord-Maison de la Création.- Montant total : 107.059,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsides complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 107.059,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 73.059,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruegel ;
- 2) 34.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruxelles Nord – Maison de la Création.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :